



# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## MESSAGE IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

### VOTRE DOMICILE N'EST PAS DANS LA MUNICIPALITÉ ?

Vous pouvez exercer votre droit de vote si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2017 .

Afin que votre nom soit ajouté sur la liste électorale, il suffit de faire une demande écrite auprès de la Municipalité avant le 1<sup>ER</sup> OCTOBRE OU EN RÉVISION AVANT 24 OCTOBRE 2017

Les copropriétaires d'un immeuble ou cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi eux, au moyen d'une procuration, la personne à inscrire sur la liste électorale.

### **IMPORTANT!**

Il faut être une électrice ou un électeur pour exercer son droit de vote ou pour désigner une personne à inscrire sur la liste électorale.

Pour plus d'information, communiquez avec votre (présidente ou président) d'élection  
NATHALIE LAVOIE 418 489-2995